

Le 15 avril 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-150

Organisation de la mobilité

Acquisition de bus électriques et du système
de charge pour le compte de Roannais
Agglomération

Marché avec le groupement IVECO
(mandataire) / CEGELEC MOBILITY

Cession d'un bus n°26 HEULIEZ
immatriculé CZ296AD
à la société IVECO France

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	23 AVR. 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, notamment la compétence « Aménagement de l'espace communautaire » et plus particulièrement « Organisation de la mobilité » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider la réforme, l'aliénation et la cession des biens mobiliers en deçà de 10 000 € HT (ou net) y compris par mise aux enchères publiques ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour procéder à la sortie de l'inventaire comptable des mises en réforme, aliénation et cession de biens mobiliers et immobiliers quel que soit le montant ;

Considérant que Roannais Agglomération a procédé à l'acquisition en 2001 d'un bus diesel HEULIEZ GX 117 L ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire partir du dépôt de la STAR au 76 rue de Matel 42300 Roanne, ce véhicule N°26, immatriculé CZ-296-AD du fait de son remplacement par un bus 100 % électrique ;

Considérant que ce véhicule est enregistré sous le numéro d'inventaire VTU7990YM422002001 (biens totalement amortis) ;

Considérant le marché pour l'acquisition de bus électriques et du système de charge pour le compte de Roannais Agglomération avec le groupement IVECO France (mandataire) / CEGELEC MOBILITY ;

Considérant le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) « FSE – Reprise bus diesel » du marché susvisé, fixant le prix de reprise du véhicule n°26 à 200 € ;

Considérant qu'il convient de sortir ce véhicule de l'inventaire de Roannais Agglomération, sous le numéro d'inventaire VTU7990YM422002001 ;

DECIDE

- D'approuver la cession du bus diesel n°26 HEULIEZ immatriculé CZ-296-AD, mis en circulation en 2001, inventorié sous le numéro VTU7990YM422002001 ;

- De céder ce véhicule à la société IVECO France dans le cadre du marché d'acquisition de bus électriques et du système de charge, qui prévoit la reprise des véhicules diesel, dont les prix de reprise sont fixés au Bordereau des Prix unitaires (BPU) « FSE - Reprise Bus diesel » ;

- De préciser que le prix de reprise du véhicule n°26, porté au BPU du marché, est de 200 € ;
- D'indiquer que ce véhicule est vendu, en l'état, sans contrôle technique et que l'acquéreur se charge de son enlèvement ;
- De sortir ce véhicule de l'actif de Roannais Agglomération ;
- De préciser que la recette sera imputée au budget transport 2024, chapitre 75, nature 775.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne